



ASSOCIATION FALICOUN TRAIL PLAISIR

Mairie de FALICOUN
3 place Marcel EUSEBI
06950 FALICOUN

REGLEMENT DE LA VIRADA DE FALICOUN

Edition 2025

Le présent règlement pourra être modifié par l'organisateur jusqu'au jour de la course afin de s'adapter aux conditions sanitaires et respecter les directives imposées par les autorités.

1. DEFINITION

La VIRADA DE FALICOUN est une course pédestre empruntant un cheminement le plus naturel possible, au départ de FALICOUN, le dimanche 19 janvier 2025 à 10h pour un parcours chronométré typé TRAIL de 17 Km, avec 800 de D+ depuis la commune de FALICOUN vers le sommet du mont Chauve, et retour.

2. INSCRIPTIONS

2.1. Participation

a) La participation à la VIRADA de FALICOUN est individuelle.

b) La VIRADA de FALICOUN est ouverte aux compétiteurs détenteurs d'une licence en cours de validité délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme.

Ils sont également accessibles aux non licenciés, sur présentation du Parcours de Prévention Santé (PPS) disponible sur <https://pps.athle.fr/> (validité 3 mois).

L'absence de document motive l'exclusion de fait de la course, l'organisation se réserve le droit de remboursement.

c) Chaque participant doit être pleinement conscient de la longueur, et de la spécificité de l'épreuve, et d'être parfaitement entraîné pour cela. Il doit juger personnellement de ses propres capacités physiques en rapport aux conditions météorologiques le jour de l'épreuve.

d) Âge minimum :

La VIRADA de FALICOUN est ouverte aux participants âgés de 18 ans (SENIOR) et plus.

e) Les inscriptions sont limitées à 300 dossards.

f) L'inscription est nominative.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage, dès lors qu'elle en aurait connaissance.

2.2. Engagement

Droits d'engagement (plus majoration pour frais de gestion sur le site en ligne) pour la VIRADA de FALICOUN : **20€**

2.3. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne sur <https://www.jmgchrono.com/> à partir du 20 novembre 2024 et jusqu'au vendredi 17 janvier 2025, à 20h.

Une inscription sur place, le 19 janvier 2024, sera possible dans la limite des dossards restant et avec une majoration de 5 euros et présentation du Parcours de Prévention Santé (PPS) à jour ou licence.

2.4. Retrait et attribution des dossards

Les numéros sont attribués par l'organisateur. Les dossards sont à retirer à partir du samedi 18 janvier 2025 à RUNNING CONSEIL, 3 Rue CHAUVAIN, 06000 NICE, ou le jour de l'épreuve, le dimanche 19 janvier de 8h00 à 9h30 si le dossier est complet.

3. ANNULATION

Pour des raisons de sécurité, sur décision Préfectorale, ou respect des conditions sanitaires l'organisation se réserve le droit d'interrompre l'épreuve ou de l'annuler. L'inscription sera automatiquement reportée à l'édition de l'année suivante.

4. MATERIEL OBLIGATOIRE (pour le trail) :

- Téléphone portable allumé avec le numéro du PC Course : 06 87 77 21 01
- Sifflet
- 500mL de réserve d'eau
- Couverture de survie
- Gobelet réutilisable pour tous les ravitaillements (aucun gobelet sur le parcours)

5. PARCOURS

Le parcours est disponible sur le site de <https://www.jmgchrono.com/>

Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du parcours matérialisées par des rubalises, piquets et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie du parcours, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

Le tracé, à suivre obligatoirement, est déterminé par le sentier, chemin existant ou jonction avec signalisation par rubalise.

La reconnaissance du parcours n'est autorisée qu'à partir du 1er décembre de l'année en cours, veillez à prendre vos précautions en consultant les arrêtés municipaux de chacune des communes traversées, relatif aux battues administratives et à la chasse.

L'organisateur souhaite sensibiliser les participants au respect des propriétés agricoles et pastorales et demande aux participants d'éviter tout bruit inutile à proximité des troupeaux et recommande à chacun la lecture du guide « Face aux chiens de protection, quelques réflexes à adopter »

Le parcours est entièrement dé-balisés le jour de la manifestation.

6. DÉROULEMENT

Le départ de la VIRADA de FALICOUN est à 10 heures, des vagues pourront être envisagées sur décision gouvernementale et afin de respecter des conditions sanitaires.

7. RAVITAILLEMENTS

La course se déroule en semi-autosuffisance, un ravitaillement est mis en place sur le parcours, puis à l'arrivée.

Les ravitaillements sont composés de liquides et solides. Dans une démarche écologique et sanitaire aucun gobelet plastique ne sera disponible sur le parcours, les participants doivent disposer de gobelet réutilisable pour le ravitaillement.

8. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SPORTIVE

Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route ainsi que les consignes prévues par les organisateurs et signaleurs en poste.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours

Les secouristes sont habilités à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve, ainsi que faire évacuer et/ou hospitaliser les participants dont l'état de santé le nécessite

En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, appelez directement le 15 ou le 112

Le participant qui abandonne remet son dossard à un signaleur. Il doit IMPÉRATIVEMENT prévenir l'organisation de son abandon (n° PC Course).

L'organisation tient à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes, en particulier, prendre le temps d'informer le bénévole le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins. Les participants se doivent assistance mutuelle.

Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande, le crédit temps alloué correspond au temps écoulé entre le premier appel au numéro de secours et l'appel suivant la prise en charge par l'équipe de secours.

L'équipe de secours et/ou un bénévole attestera de la position du concurrent et l'heure de son appel

Les concurrents doivent adopter un code d'honneur de bonne conduite et de fair-play, notamment en cas de dépassement.

9. CATÉGORIES (pour le trail) :

Les catégories d'âge sont consultables sur le lien suivant :

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant	Masters H et F	M0	1990 - 1986
Seniors	SE	1991 à 2002		M1	1985 - 1981
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005		M2	1980 - 1976
U20 / Juniors	JU	2006 et 2007		M3	1975 - 1971
U18 / Cadets	CA	2008 et 2009		M4	1970 - 1966
U16 / Minimes	MI	2010 et 2011		M5	1965 - 1961
U14 / Benjamins	BE	2012 et 2013		M6	1960 - 1956
U12 / Poussins	PO	2014 et 2015		M7	1955 - 1951
Éveil Athlétique	EA	2016 à 2018		M8	1950 - 1946
Baby Athlé	BB	2019 et après		M9	1945 - 1941
				M10	1940 et avant

10. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La VIRADA de FALICOUN, donne lieu à un classement où chaque concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée dans le temps imparti est classé.

Les 3 premiers du scratch homme et femme et le 1^{er} de chaque catégorie homme et femme, sans cumul avec le scratch, seront récompensés.

11. RÉCLAMATIONS

Toute infraction constatée par un membre de l'organisation ou bénévole ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité.

L'autocontrôle garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes donnant lieu à des pénalités (ci-dessous).

La réclamation doit faire l'objet d'un écrit remis à l'organisateur dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant : résumé de l'incident, position sur le parcours et évaluation du temps gagné

Tout concurrent mis en cause est entendu par l'organisateur.

12. PÉNALITES

Fautes donnant lieu à des pénalités, allant de l'avertissement à la disqualification (à l'appréciation de l'organisateur) :

- Non-respect du code de la route
- Non suivi du parcours (coupe de sentier)
- Jet de détrit
- Non-respect d'autrui (organisation, bénévole, concurrent)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Défaut de dossard visible
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un médecin ou d'un secouriste.

13. ASSURANCES

L'organisation souscrit à une assurance FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail – Mutuelle des sportifs) couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation ainsi que des participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers, à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

14. DROIT À L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayant droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de sa promotion du Challenge Trail Nature 06.

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir la newsletter du Challenge Trail Nature 06 du Conseil Départemental.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve par non-respect du règlement.